



Dimanche 13 avril 2025
Dimanche des Rameaux et de la Passion du Seigneur
Bulletin n° 1418



Collecte du Denier 2025
TOUS UNE BONNE RAISON DE SOUTENIR L'ÉGLISE !

Le Denier est l'une des ressources principales de l'Église, lui permettant de rémunérer les personnes qui œuvrent quotidiennement à sa mission (prêtres, laïcs engagés à son service), mais également la formation des séminaristes et le complément de retraite des prêtres âgés.

Chaque catholique est appelé à contribuer chaque année au Denier : c'est cet engagement qui nous permet d'assurer la continuité des accompagnements pastoraux et votre accueil dans la maison de Dieu. Aujourd'hui seul 1 catholique sur 10 en moyenne participe chaque année à la collecte du Denier.

Nous avons tous une bonne raison de soutenir notre Église :

- Pour qu'elle accompagne les grands moments de notre existence (baptême, mariage, funérailles...) et notre quotidien, par sa présence, par la célébration des messes et l'organisation d'événements paroissiaux.
- Pour qu'elle permette à tous de découvrir la joie de croire en Jésus Christ, grâce aux propositions adressées aux plus jeunes (catéchèse, aumônerie, pastorale des jeunes...), mais aussi à ceux qui sont plus éloignés de l'Église, dans les prisons ou les EHPAD.
- Pour qu'elle puisse porter la Bonne Nouvelle du Christ au Monde, en prenant la parole sur des sujets qui concernent toute la société, pour faire entendre le discours de paix et d'amour universel du Christ au-delà de notre communauté.

Quels que soient nos liens avec l'Église, sa mission est essentielle et, en tant que baptisés, nous sommes invités à la soutenir, en participant chaque année à la collecte du Denier. Quel que soit son montant, chaque don est important. Un grand merci pour votre geste en soutien à la Mission !

Comment faire un don ?

- Par carte bancaire, sur notre formulaire de don sécurisé : <https://www.nievre.catholique.fr/don-en-ligne/>
- Par chèque, libellé à l'ordre de l'Association diocésaine de Nevers, à renvoyer à : 11, rue Gustave Mathieu - 58000 Nevers

Pour répartir votre soutien dans l'année, et ne plus avoir à y penser, vous pouvez également souscrire un prélèvement automatique mensuel, trimestriel ou annuel.

Déduction fiscale

Si vous êtes imposable, votre don à l'Église est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Des tracts sont disponibles à l'entrée de notre église pour en savoir plus sur le Denier et réaliser votre don ponctuel ou régulier.



UN GRAND MERCI

Père Joël Urion

Aumônerie tamoule.- Comme chaque année l'aumônerie tamoule honorera la vierge Marie durant tout le mois de mai, et propose un chapelet tous les jours de 17 h à 18 h du 1er au 31 mai, à l'église Saint-Joseph-des-Montôts. Une messe sera célébrée mercredi 30 avril à 18 h 30, pour débiter ce mois de mai. Vous êtes tous conviés. À l'issue de ce mois de mai, samedi 31 mai lors de la messe dominicale à 18 h 30 clôture du mois de Marie, une messe festive sera célébrée avec toute la communauté.

Presbytère : 3 avenue Marceau – 03.86.36.41.04 – permanences mercredi et jeudi 10 h – 12 h
paroisse.nevers.centre@orange.fr – Facebook : @saintefamillenevers – Site paroissial Internet : <https://p-stf.com/>

